Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 19/10/2026 à 17h04
Réference de l'AR : 054-200051134-20261015-2026_062-DE
Affiché le 19/10/2026 ; Certifié exécutoire le 19/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Lunéville

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :15

Nombre de conseillers en exercice :.....40

Date de convocation :
9 octobre 2026

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-six, le quatorze octobre à vingt heures, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 09/10/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :
Régis AUBERTEIN, Jean-Claude BAZIN, Hervé BERTRAND, Jérôme BURDUCHE, Vianney COLELA, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Nicolas GERARD, Christian GEX, Jean-François GUSTAW, Maurice HERIAT, Hervé LAHEURTE, Cyrille LE NAOUR, Michel MARCEL, Olivier MARTET, Damien MATHIVET, Nicole MILBACH, Christophe SONREL, Nicolas THOUVENIN, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Absents représentés : Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX pouvoir donné à Hervé BERTRAND, Catherine PAILLARD pouvoir donné à Philippe DANIEL, Eugéne PRINCIPE pouvoir donné à Vianney COLELA, Gaël THIRION pouvoir donné à Christian GEX, Yann DURAND titulaire de Nicole MILBACH, Renaud NOEL titulaire de Hervé LAHEURTE
Absents : Jean-Luc DEMANGE, Jacques LAMBLIN, Bernard MICLO
Secrétaire de séance : Monsieur Hervé LAHEURTE

Membres présents.....22
Absents représentés.....6
Absents.....3
Votants.....26

Délibération 2026_062
LEADER - Délégation de signature au président du GAL

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
22	*4*	*26*	*0*	*0*	*0*

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 19/10/2026 à 17h04
Réference de l'AR : 054-200051134-20261015-2026_062-DE
Affiché le 19/10/2026 ; Certifié exécutoire le 19/10/2026

Par délibération du 28 septembre 2022, le Comité de Pôle a approuvé la candidature du Pays du Lunévillois pour porter un nouveau Groupe d'Action Locale LEADER au cours de la programmation européenne 2023-2027, ainsi que le plan d'action proposé.

La Région Grand Est, par un courrier en date du 27 mars 2023, a notifié au Comité de Pôle la sélection du Pays du Lunévillois et l'attribution au territoire d'une enveloppe de 1 132 744 euros.

Par délibération n°2023-040 du 07 juin 2023, le comité de pôle a validé la désignation du PETR comme structure porteuse et a instauré la mise en place du GAL qui aura en charge la gestion du programme LEADER 2023-2027.

Le GAL du PETR est constitué d'un nouveau comité de programmation composé de membres privés (société civile) et de membres publics (élus). Ce comité dispose d'un président, monsieur Jean François GUSTAW et d'une vice-présidente, madame Marie-Line HERLET dont l'élection a eu lieu lors du comité de programmation d'installation le 07 septembre 2026.

Le président du PETR propose de déléguer sa signature au président du GAL du Lunévillois pour les actes strictement liés à la programmation et l'instruction des dossiers LEADER.

Sur présentation du Président et vu son rapport, le comité de pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le principe de présidence assurée par une tierce personne
- **AUTORISE** le Président à donner délégation de signature à monsieur Jean François GUSTAW sur les actes de programmation et d'instruction des dossiers LEADER.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 16 octobre 2026
Philippe DANIEL,
Président.

